

SIÈGE SOCIAL
Z.A. de Bargues
15130 Sansac de Marmiesse
04 71 48 25 16

BOUTIQUE AURILLAC
10 Av. Jean Baptiste Veyre
15000 Aurillac
04 71 48 58 44

BOUTIQUE AUBIÈRE
Rue des Chazots
63170 Aubière
04 73 19 47 69

VIGNOBLE & BOUTIQUE
2 route d'Issoire
63960 Veyre-Monton
04 73 69 92 87



DES PRAT
SAINT • VERNY

DEPUIS 1885

DESPRAT SAINT-VERNY : au capital de 102 500 €
RCS Aurillac B 347 967 952 - SIRET 347 967 952 000 57
APE 1107B - N°d'Accise FR012098E0167
N TVA : FR 53 347 967 952 - BIO : distribution certifiée FR-BIO-01
contact@despratsaintverny.vin • www.despratsaintverny.fr



Facture

Exoéditeur (ci-dessus)

Adresse de livraison :

LE PAIN D'ÉPICE DU QUERCY
ROUTE DE CARENNAC
46110 BETAILLE

Destinataire :

LE PAIN D'ÉPICE DU QUERCY

ROUTE DE CARENNAC
46110 BETAILLE

N° Facture	Date facture	No client	Représentant	Tournée
24020786	18/09/2025	998	LHEUREUX MARIE PIERRE	028

Attestation de qualité et d'origine :

Page 1

Cde N°24058155

Date d'expédition : 18/09/2025

Votre réf. :

N° Art.	Qualité / Nature des produits	Mill	Qté	Vol. U	Vol	%Vol	Alc. Pur	P.U. Brut hors droit	Rem	P.U. Net hors droit	TVA	Montant HT droit compris
1629	BIERE AMBREE NOIX DE DORDOGNE N°9 QUANTITE INSUFFISANTE EN STOCK		6	0,75 L	4.5	6	0.27	3.250		3.250	1	19.50

LA CAVE D'AUBIERE CELEBRE SES 15 ANS. NOUS VOUS INVITONS A CET EVENEMENT LE VENDREDI 3 ET LE SAMEDI 4 OCTOBRE 2025, RUE DES CHAZOTS A AUBIERE.

239,58

* en Litres AP pour taxe alcool/volume effectif pour Vignette			
Redevance	Quantité*	Prix U.	Montant
L457 Bière Prod<=10000hl	0.27	4.05	1.09
BASE ACQUIT : 18.41			TOTAL 1.09

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA	MONTANT TTC (13)	23.40
1 March	20 %	19.50	3.90		
Total		19.50	3.90		
				Consigne	0.00
				Déconsigne	0.00
				Net à payer	23.40

Mode Règlement Montant Date
R. TRAITE QUIZAINE 23.40 31/10/2025



A JOINDRE AU REGLEMENT

Client : 998
Date : 18/09/2025
Numéro : 24020786
Montant : 23.40 €

Nos Coordonnées bancaires

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

FR76 1680 6048 2121 6942 7308 016

BIC AGRIFRPP868

Les pénalités dues en cas de retard de paiement résulteront de l'application de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros (Art.L441-8, I-al.12 du Code de Commerce). Il est expressément stipulé que le transfert de propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de Commerce). Règlement net sans escompte. En cas de litige, les tribunaux d'Aurillac sont les seuls compétents.

CGV : Voir sur notre site www.despratsaintverny.fr

Lieu : AURILLAC
Nom du Signataire :
Pierre DESPRAT